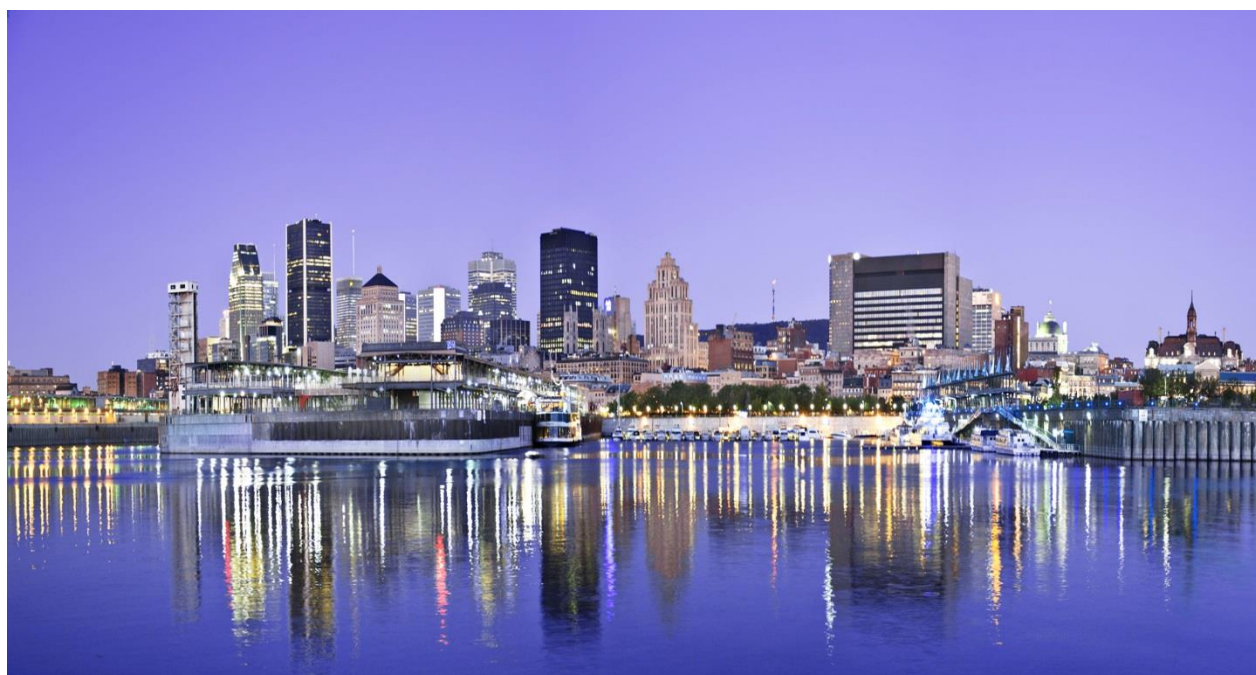


Guide de gouvernance Montréal physiquement active 2019-2025



1. CONTEXTE

Les actions émanant de la mobilisation *Montréal physiquement active* sont le produit d'un grand processus de consultation à laquelle de nombreux acteurs ont pris part avec cœur et conviction. D'abord, au printemps 2012, consciente des conséquences de la sédentarité pour la communauté, la Ville de Montréal organise un forum sur le sujet avec la collaboration de plusieurs partenaires. À la suite du forum, la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal mène une large consultation publique sur le thème *Montréal physiquement active*. Plus de 280 personnes y assistent et 80 mémoires sont déposés par des citoyens ou des organisations. Le rapport final, qui contient [13 recommandations](#), est adopté au conseil municipal de la Ville de Montréal à l'été 2013.

Ensuite, à l'automne 2013, la démarche *Montréal physiquement active* (MPA) s'élargit à tous les partenaires de l'île de Montréal grâce à l'intérêt formulé par plusieurs acteurs et à l'opportunité offerte par la création de la *Table intersectorielle sur les saines habitudes de vie* (TIR – SHV).

C'est au printemps 2014 que quelque 300 acteurs du milieu public et privé participent au Sommet *Montréal physiquement active*. Ce Sommet a notamment pour objectif d'influencer le Plan d'action régional des partenaires *Montréal physiquement active*. De cet événement émerge une [Politique du sport et de l'activité physique](#), des orientations et des priorités d'action, basées sur la [Charte de Toronto pour l'activité physique](#). Son premier [plan d'action 2014-2016](#), financé entièrement par Québec en forme, aura permis, entre autres, de soutenir 18 projets régionaux.

En parallèle au développement de MPA, une seconde instance de concertation étaient en émergence en alimentation; le [Système alimentaire montréalais](#) (SAM). Ces deux mobilisations (MPA et SAM) forment la *Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie* aussi appelée [Montréal, métropole en santé](#) (MMS) et, est coprésidée par la Direction régionale de santé publique (DRSP) et la Ville de Montréal (Figure 1 : Organigramme de MMS et de ses deux mobilisations). À ce jour, la mobilisation MPA compte plus d'une centaine de partenaires issus de divers milieux (communautaires, institutionnels, privés, etc.).

Pour le second plan d'action (2017-2019), dans l'optique d'assurer la pérennité du financement de MMS et de ses deux mobilisations, une entente multipartite a été conclue entre quatre partenaires majeurs, soit *Québec en Forme*, la *Ville de Montréal*, la *Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-sud-de-l'île-de-Montréal* et le *Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec*, appuyé par les organismes *Concertation Montréal et Équilibre*. Cette entente assurera aux mobilisations la possibilité de poursuivre leurs actions au profit de la santé des montréalais.

Ce second plan d'action 2017-2019 aura vu l'émergence de [26 nouvelles initiatives régionales](#).

En mai 2019, MPA organise son deuxième [Sommet – Ensemble, Montréal s'active!](#) en collaboration avec le Rendez-vous municipal, la tournée de l'AQLM et le Défi santé Capsana. Plus de 200 partenaires, représentant une centaine d'organisations, municipales, scolaires, de santé et de la société civile se sont réunies pour rêver ensemble d'un Montréal actif et en santé. Cet événement a permis de réaffirmer la volonté des organisations montréalaises de continuer à travailler ensemble et à se mobiliser pour le mode de vie physiquement actif des montréalais.

Cet événement a également permis de valider les enjeux, les orientations et les priorités d'actions qui guideront les travaux de la mobilisation et de ses partenaires jusqu'en 2025.

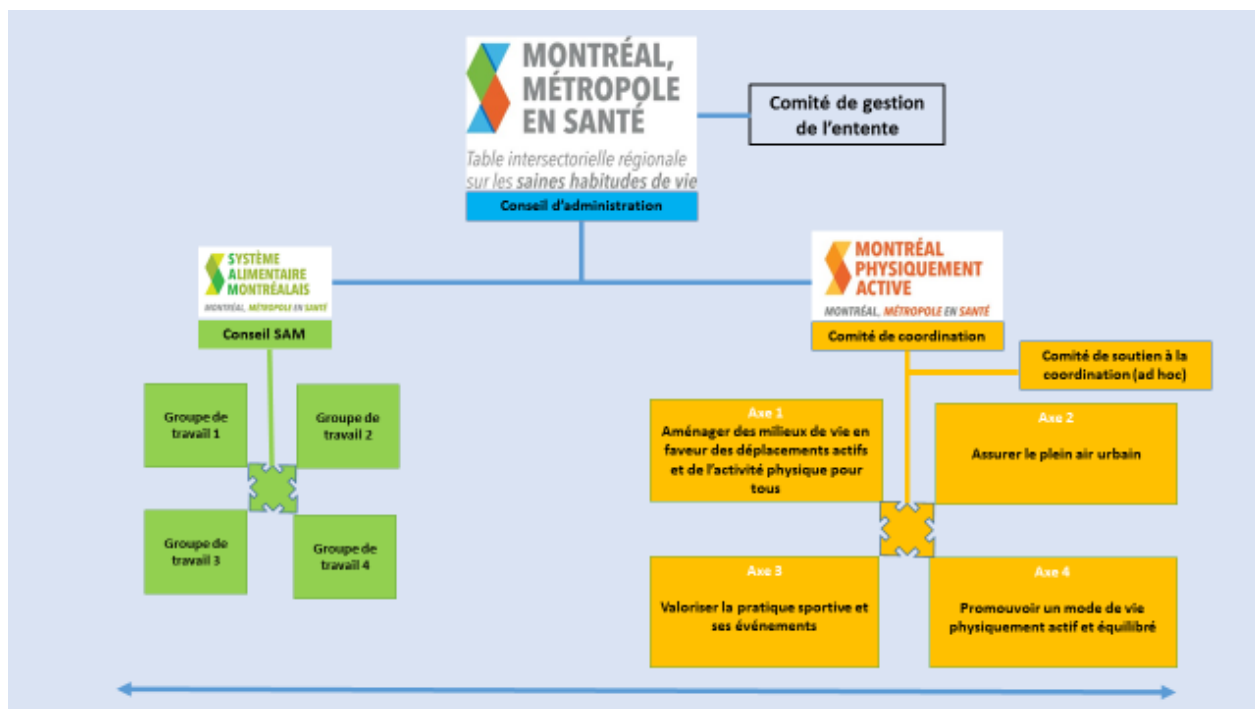


Figure 1: Organigramme de MMS et de ses deux mobilisations

2. STRUCTURE DE MPA

Vision

En 2025, à la grandeur de l'île, Montréal est une métropole physiquement active, inclusive et accessible à tous, reconnue mondialement pour la qualité de son milieu de vie et son dynamisme sportif.

Mission :

Mettre en place des environnements favorables à un mode de vie physiquement actif sur l'île de Montréal.

Principes directeurs de la Politique Montréal physiquement active :

Ces principes sont inspirés de la charte de Toronto.

- Réduire les inégalités sociales liées à la santé selon les principes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
- Rendre l'activité physique attrayante pour tous;
- Engager les citoyens et la communauté locale à adopter et maintenir un mode de vie physiquement actif;
- Assurer une cohésion régionale entre les partenaires œuvrant en saines habitudes de vie;
- Travailler en partenariat et soutenir les acteurs de la société civile;
- Favoriser la connaissance, partager l'expertise et faire connaître les initiatives inspirantes et probantes.

MPA s'appuie également sur le [plan d'action mondial pour l'activité physique 2018-2030](#) de l'organisation mondiale de la santé (OMS) qui répond aux demandes de directives actualisées et un cadre d'actions stratégiques efficaces et réalisables pour accroître l'activité physique à tous les niveaux.

Ce plan définit quatre objectifs et recommande vingt mesures:

- Créer des sociétés actives
- Créer des environnements actifs
- Soutenir la pratique d'activités physiques
- Créer des systèmes actifs

Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'OMS n'est pas responsable pour le contenu ou la justesse de cette traduction. La version originale en anglais est la version reconnue par l'OMS.

Rôles:

Ces rôles sont tirés du cadre logique du réseau des Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie (TIR-SHV)

- Soutien à la formation et au perfectionnement des intervenants et acteurs de la région.
- Promotion soutien et mise en valeur de politiques, mesures et initiatives favorables aux environnements.
- Mobilisation, influence et mise en réseau des acteurs régionaux et des ressources professionnelles.
- Soutien au développement d'une culture évaluative.
- Identification des besoins et opportunités des communautés et des régions.

Axes d'interventions prioritaires de MPA :

Pour faciliter les échanges entre les partenaires et assurer un meilleur arrimage dans les actions, quatre axes d'intervention prioritaires ont été mis en place (Figure 2):

Axe 1 : Aménager des milieux de vie en faveur des déplacements actifs et de l'activité physique pour tous.

- Conjuguer et synchroniser nos interventions en lien avec le développement de projets urbains reliés au transport collectif et actif, peu importe l'échelle;
- Favoriser l'accès sécuritaire pour tous aux espaces verts et aux installations sportives extérieures en transport collectif et actif, en tenant compte des pistes cyclables et des corridors piétonniers.

Axe 2 : Assurer le plein air urbain.

- Travailler de concert afin d'aménager, d'animer et de promouvoir des lieux de pratiques de plein air en toutes saisons sur l'île de Montréal;
- Veiller à ce que les valeurs de sécurité, d'accessibilité universelle et de respect de l'environnement soient présentes dans tous les projets.

Axe 3 : Valoriser la pratique sportive et ses événements.

- Favoriser un accès équitable et efficient aux installations et aux équipements sportifs pour toute la population;
- Soutenir la qualité des interventions dans tous les niveaux de la pratique sportive et pour toutes les clientèles;
- Être partie prenante d'événements mobilisateurs et rassembleurs de diverses envergures, permettant la découverte des installations sportives et l'initiation à différentes activités physiques et sportives, en favorisant notamment l'organisation d'activités accessibles pour l'ensemble de la population montréalaise;
- Changer la norme en faisant la promotion de la contribution importante du sport sous toutes ses formes dans le mode de vie physiquement actif des Montréalais.

Axe 4 : Promouvoir un mode de vie physiquement actif et équilibré.

- Assurer une cohérence, un arrimage et un continuum entre les offres de service actuelles et à venir des partenaires de MPA, notamment pour les 0-17 ans et les populations le plus à risque d'être inactives et sédentaires (filles, aînés, personnes ayant des limitations fonctionnelles, communautés culturelles...)
- Favoriser le développement et le maintien d'un mode de vie physiquement actif et équilibré, en misant sur le plaisir.

3. COORDINATION DE MPA

Mandats du comité de coordination

Un comité de coordination MPA, composé de 8 membres statutaires et de 7 membres experts agit comme instance décisionnelle au regard des actions du plan 2019-2022 de MPA.

Plus précisément, ses mandats sont:

- valider les priorités d'actions des axes et les projets déposés en s'assurant de leur cohérence avec la vision, la mission et les orientations de MMS et de MPA ;
- approuver les *Plans d'action régionaux* de MPA en fonction des fonds disponibles ;
- déterminer les conditions de succès au bon fonctionnement des projets et de la mobilisation de MPA ;
- recevoir les commentaires de MMS et les considérer dans les réflexions ;
- mettre en place, au besoin, des comités de travail et en valider les travaux ;
- approuver les bilans annuels de MPA et faire des recommandations, le cas échéant ;
- approuver les rapports financiers de MPA et faire des recommandations, le cas échéant ;
- assurer la transversalité entre les différents axes de MPA et prévoir des moments d'échanges ou de partages ;
- approuver l'adhésion des nouveaux membres à MPA et la participation/contribution à un axe.
- nommer deux représentants de la mobilisation pour siéger au conseil d'administration de Montréal, Métropole en santé.
- accepter les candidatures des sympathisants, collaborateurs et partenaires.

Les membres du comité de coordination se réunissent 4 à 6 fois par année et leurs travaux sont dirigés par la ressource de coordination de Montréal physiquement active.

Composition du comité de coordination de Montréal physiquement active

Note : Pour l'ensemble des membres du comité de coordination (les membres experts et les membres statutaires), deux personnes d'une même organisation peuvent occuper deux sièges différents.

Membres statutaires

Huit sièges composent la représentativité des membres statutaires :

- 1 siège réservé pour la santé publique
- 1 siège réservé pour la Ville centre (sport, transport, grands parcs)
- 1 siège réservé pour un arrondissement
- 1 siège réservé pour Québec en Forme
- 4 sièges réservés pour les porteurs des quatre axes de MPA

À noter :

- Les membres statutaires représentant la santé publique, la Ville centre et Québec en Forme sont désignés par leur organisation.
- La personne occupant le siège réservé à un arrondissement est nommée par la Table des chefs de division en sports et en loisirs de la Ville de Montréal.
- Les quatre porteurs d'axes sont nommés par les partenaires siégeant aux axes et sont issus de quatre organisations différentes.

Membres experts

Sept sièges composent la représentativité des membres experts :

- 1 siège réservé à une table de concertation
- 2 sièges réservés à une organisation du milieu communautaire/secteur privé
- 1 siège réservé au milieu de l'éducation (commission scolaire)
- 1 siège réservé au milieu de l'éducation (post-secondaire)
- 1 siège réservé à une personne experte en recherche et évaluation
- 1 siège réservé à une personne représentant le transport collectif/actif

À noter :

- Les membres experts sont choisis par les membres statutaires qui ont soumis leur candidature.
- Les membres experts doivent être des partenaires MPA (voir la définition page 8).
- Les membres experts ont le droit de vote au sein du comité de coordination.
- Les membres experts n'ont pas l'obligation de siéger à un des quatre axes de Montréal physiquement active mais leur participation est fortement suggérée.

Composition et durée du mandat

Chaque membre du comité de coordination demeure en fonction pour une durée de deux ans (1^e juillet au 30 juin). Toutefois, afin d'assurer une transition ordonnée et harmonieuse, les postes des membres seront renouvelés en alternance.

Rôles des membres du comité de coordination

- Représenter leur secteur d'appartenance ;
- Contribuer activement aux travaux et réflexions du comité de coordination ;
- Assurer un leadership au sein de son organisation et de MPA ;
- Relayer l'information MPA dans son organisation et dans son secteur d'appartenance.

Mandats du comité de soutien à la coordination (ad hoc)

Le comité de soutien à la coordination est principalement composé de membres du comité de coordination. Son mandat est de soutenir le coordonnateur dans l'opérationnalisation de ses mandats et de préparer la documentation pour permettre la prise de décision lors des comités de coordination.

Ressource de coordination de MPA

MANDAT

Sous la responsabilité de MMS, la ressource en coordination a pour mandat d'animer la mobilisation *Montréal physiquement active* et de coordonner la mise en œuvre de son plan d'action.

FONCTIONS

Concertation

- Faciliter les échanges entre les porteurs d'axes et assurer une cohérence des priorités et projets.
- Faciliter le réseautage et la concertation avec les acteurs locaux et régionaux.
- Mobiliser et encourager l'implication des partenaires sur les comités de travail.
- Collaborer à la tenue d'événements (transfert, partage et utilisation des connaissances).

Planification, mise en œuvre, suivi et évaluation

- Coordonner la mise en place des procédures administratives de l'ensemble de la mobilisation MPA (processus décisionnel, sélection des projets, représentativité des partenaires, critères pour l'adhésion des partenaires aux axes, ententes de partenariat etc.).
- Coordonner les rencontres du comité de coordination MPA : planification, préparation, animation et suivis.
- Coordonner, avec les porteurs des axes, les rencontres de chacun des axes de MPA : planification, préparation, présentation et suivis.
- Veiller à ce que la mise en œuvre des projets et des actions de MPA soient en conformité avec le plan d'action.
- Coordonner les travaux de monitoring, de suivi et d'évaluation de la mobilisation MPA et de son plan d'action.
- Préparer les rapports d'activités et les bilans financiers requis par le comité de gestion de l'Entente multipartite de MMS.
- Participer à l'élaboration de demandes de subventions ou recherche de fonds pour certains projets liés à la mobilisation MPA.
- Travailler en étroite collaboration avec la coordination du SAM dans l'harmonisation des pratiques et dans la mise en œuvre de projets transversaux aux deux mobilisations.

Communication, liaison et représentation

- Participer au comité de gestion de l'entente multipartite de MMS pour y représenter la mobilisation MPA.
- Favoriser la circulation de l'information entre les membres de MPA, la ressource en coordination du SAM et le comité de gestion de l'Entente multipartite de MMS.
- Coordonner l'élaboration du plan de communication et de reconnaissance de MPA et contribuer à celui de MMS.
- Accueillir les nouveaux membres MPA
- Représenter MPA auprès de diverses instances dans le cadre de rencontres ou de conférences et assurer les fonctions de liaison pour MPA.
- Participer activement au rayonnement de MPA à l'externe.
- Participer au positionnement de MPA dans diverses politiques, plans d'action ou orientations.

4. AXES DE MPA

Mandats des axes de Montréal physiquement active

- Mettre en commun les énergies pour répondre aux enjeux locaux et régionaux
- Partager des informations, connaissances et expertises.
- Établir des priorités en mode de vie physiquement actif et mettre en place un plan de travail.
- Assurer la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi budgétaire des actions.
- Émettre des recommandations au comité de coordination en lien avec les stratégies à adopter en mode de vie physiquement actif.
- Soutenir la consolidation des partenariats.
- Prendre en compte l'évolution des besoins de la région

Porteurs d'axes de Montréal physiquement active

Le porteur d'un axe, malgré son titre, n'a pas plus de pouvoir décisionnel que les membres de l'axe.

Rôles

- Participer à l'élaboration des ordres du jour et à la planification annuelle de l'axe.
- Faire parvenir toute documentation pertinente (ordre du jour, compte-rendu des rencontres, autres documents) aux membres de son axe.
- Animer les rencontres en collaboration avec le coordonnateur MPA.
- Assurer le bon déroulement des travaux de son axe et faire les liens avec les porteurs des autres axes.
- Siéger au sein du comité de coordination à titre de représentant de son axe.
- Participer à la mise à jour de la liste de tous les membres de l'axe.

Composition et durée du mandat

Les porteurs d'axes sont renouvelés aux deux ans en alternance.

5. ADHÉSION À MONTRÉAL PHYSIQUEMENT ACTIVE

Afin de bien définir les contributions attendues au sein de la mobilisation de Montréal physiquement active, voici une définition des termes et des rôles des différents intervenants qui y gravitent. Au sein de Montréal physiquement active :

- Un **SYMPATHISANT** désigne tout organisme, institution, entreprise, société ou personne, qui en complétant le formulaire, adhère à la vision et aux principes directeurs de MPA.

- Un **COLLABORATEUR** désigne tout organisme, institution, entreprise, société ou personne appuyant, coopérant ou collaborant ponctuellement avec MPA.

En complétant le formulaire d'adhésion le collaborateur **s'engage à** :

- adhérer, lui ou son organisation, à la vision et aux principes directeurs de MPA ;
- participer et contribuer aux événements de MPA (présence, collaboration, ...) ;
- partager les connaissances et les bonnes pratiques inspirantes dans son milieu ;
- contribuer à relayer l'information de MPA dans son réseau ;
- contribuer au développement et à la promotion des actions en sport, activité physique, plein air urbain et transport actif.

- Un **PARTENAIRE** désigne tout organisme, institution, entreprise, société ou personne qui contribue activement aux travaux de la mobilisation.

En plus de respecter les engagements des collaborateurs MPA, en complétant le formulaire d'adhésion le partenaire MPA **s'engage à** :

- être présent et collaborer activement à un ou plusieurs axes de MPA ;
- mettre à contribution son expertise à l'avancement des travaux de l'axe auquel il participe et aux projets qui en découlent ;
- contribuer à la promotion et au rayonnement de MPA dans son réseau;
- représenter son secteur d'appartenance dans la mobilisation.

À noter : plusieurs personnes d'une même organisation peuvent être sympathisants, collaborateurs ou partenaires de MPA.

Montréal physiquement active se réserve le droit de refuser l'adhésion d'un sympathisant collaborateur ou d'un partenaire, dont la mission, les activités ou les partenariats seraient en contradiction avec sa vision, sa mission ou ses principes directeurs.

Elle se réserve également le droit de refuser un collaborateur ou partenaires qui :

- Va à l'encontre des lois et règlements en vigueur ;
- Utilise un langage offensant, méprisant, vulgaire, obscène, diffamatoire, calomnieux ou autrement inapproprié ;
- Diffuse des contenus inappropriés et/ou obscènes.

Le fait d'être un sympathisant, collaborateur ou partenaire n'équivaut pas à recevoir automatiquement un appui ou un endossement de Montréal physiquement active à l'organisme, ses produits, ses services ou ses messages.

Formulaire
adhésion MPA

ANNEXE

Voici une liste des principaux avantages à adhérer à la mobilisation Montréal physiquement active:

- Faire partie d'un grand réseau multisectoriel et participer collectivement à l'amélioration de la qualité de vie sur l'île de Montréal;
- Planifier et réaliser des actions conjointes;
- Contribuer à une action concertée sur les enjeux identifiés;
- Combiner les efforts de différents partenaires pour tirer profit de diverses possibilités;
- Définir les orientations et priorités d'action en mode de vie physiquement actif à Montréal;
- Partager une expertise, des connaissances spécialisées ou de l'expérience;
- Faire bon usage de la mise en commun des connaissances, du savoir-faire et des idées;
- Trouver des solutions collectives à des problèmes complexes;
- Éliminer le double emploi ou le chevauchement entre des groupes semblables;
- Avoir accès à du financement;
- Accroître la capacité de pression politique, l'influence, la crédibilité ou améliorer le standing;
- Faire connaître vos actions en rejoignant directement les intervenants de différents milieux;
- Optimiser l'impact des actions;
- Participer à des groupes de co-développement.